Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 18 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8, 9 novembre 2016

2016 V 359 relatif aux jetons de présence au sein des SEM, SPL et SPLA.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'article L. 1524-5 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, qui confirme le droit pour certains élus mandataires de leur collectivité de « percevoir, en raison des fonctions exercées au sein de la SEM, une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés », « cette délibération fixant le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être ainsi perçus, ainsi que la nature des fonctions qui les justifient » ;

Considérant qu'il n'y a pas de corrélation identifiée entre l'attribution de tels jetons de présence et le travail effectué par les administrateurs et présidents mandataires ;

Considérant que les rémunérations sont très variables d'un conseil d'administration à l'autre, et peuvent également être inexistantes ;

Considérant que les élus perçoivent déjà des indemnités de fonction pour assurer leur mission d'élus et être présent dans les différents conseils d'administration, et que ces rémunérations supplémentaires peuvent de fait contribuer à un manque de transparence et d'équité de traitement entre les différents élus, certains étant rémunérés et d'autres non ;

Considérant le vœu de l'exécutif en réponse au vœu déposé par les élus du groupe UDI-Modem, lors du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 qui s'engage à la réalisation d' « une étude sur les pratiques de rémunérations des administrateurs dans les SEM et organismes liés à la Ville, et éventuellement dans d'autres structures de coopération intercommunales ou départementales » et la présentation de cette étude et de ses conclusions en commission des Finances. Ce vœu n'a pour l'heure pas été mis en oeuvre à notre connaissance ;

Sur proposition de David Belliard, Anne Souyris, Galla Bridier, Marie Atallah, Aurélie Solans et des élue-s du Groupe écologiste de Paris (GEP),

le Conseil de Paris émet le vœu :

- que, d'ici fin 2017, les engagements du vœu de l'exécutif relatif au versement de jetons de présence et de rémunération au sein des SEM, SPL et SPLA parisiennes adopté lors du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2014 soient mis en œuvre.
- qu'un groupe de travail, composé d'élus de l'ensemble des groupes du Conseil de Paris, soit créé dans les plus brefs délais afin d'étudier et d'évaluer la pertinence du maintien de cette pratique.